



**SEINE-MARITIME**  
- LE DÉPARTEMENT -

## **Appel à projet**

Pour la création et l'installation d'une  
œuvre de type Land art, art environnemental  
sur l'Espace Naturel Sensible de  
la Tourbière d'Heurteauville

Cahier des charges

Projet piloté par le Département de la Seine-Maritime.

### **Préambule**

Le Département de la Seine-Maritime possède un territoire au patrimoine naturel riche et agit pour préserver et valoriser les milieux naturels qui le composent.

Il a pour cela désigné 29 sites en Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur l'ensemble du département. Il suit, surveille et préserve ces milieux tout au long de l'année grâce à des actions de gestion.

Il met également en place une politique active en termes de valorisation des ENS notamment grâce à des animations à destination du grand public et auprès des écoles. Son objectif est de sensibiliser le grand public au respect et à la préservation des espaces naturels sensibles de son territoire.

### **Contexte**

Située au cœur de la Vallée de Seine, la Tourbière d'Heurteauville réunit un ensemble de milieux remarquables rares en Normandie (tourbière boisée, marais calcaire, landes humides, étang) abritant de nombreuses espèces végétales et plusieurs centaines d'espèces animales. Le Département de la Seine-Maritime a pour objectif de conserver et valoriser les richesses et intérêts patrimoniaux de cet espace naturel.

Pour cela, ce site est le lieu d'aménagements récents (cf. annexe 1) :

- **L'aménagement de l'espace naturel sensible de la tourbière d'Heurteauville**

Ce premier aménagement, inauguré en Juillet 2021, a permis l'ouverture du site au public. Les objectifs de ce projet sont de mettre en valeur le patrimoine naturel et historique du site, et de sensibiliser le grand public et les scolaires à la richesse de ce site exceptionnel. Cet aménagement se compose de :

- Trois sentiers pédagogiques : le sentier bleu « La Tourbière et ses secrets » ; le sentier vert « Le sentier des oiseaux » ; le sentier rouge « Au cœur du marais » (cf. annexe 2)
- Une salle pédagogique flottante et un ponton, installés au bord de l'étang et favorisant l'immersion dans le site.

La richesse écologique du site, le fonctionnement de la tourbière, la gestion mise en place ainsi que l'histoire de la tourbière sont les thématiques phares de ces 3 sentiers. Ces thèmes sont exploités grâce à une scénographie et à des outils pédagogiques originaux (observatoire, jeux, stations d'interprétation...) afin de permettre une découverte ludique du site.

Cette partie de site, désormais aménagée, complète l'offre pédagogique et touristique en vallée de Seine, grâce aux activités et aux animations proposées par les partenaires locaux. Il s'agit en effet d'un des rares sites naturels ouvert au public en vallée de Seine.

- **L'aménagement paysager connexe à l'espace naturel sensible de la tourbière d'Heurteauville**

Ce deuxième aménagement sera réalisé sur la partie Sud-Est de la Tourbière d'Heurteauville et permettra une découverte pédagogique et ludique complémentaire au site de la tourbière d'Heurteauville. Installé au sein d'un territoire riche en vergers et exploitations fruitières, il a été élaboré sur le concept du « paysage comestible ». Ainsi sur cet espace seront créés différents aménagements paysagers (cf. annexe 3) :

- un verger composé d'essences locales (cerisiers, pêchers, poiriers et pruniers),
- un labyrinthe de haies fruitières diverses (cassissiers, framboisiers, myrtilles, groseilliers),
- un observatoire au-dessus du labyrinthe avec vue sur la zone pâturée,
- une mare de 110m<sup>2</sup>,
- un espace pour pique-niquer.
- et un parking

### **Objectifs de l'œuvre artistique attendue**

- **Valoriser un environnement naturel d'une grande diversité et richesse paysagère et patrimoniale et faire découvrir ce patrimoine à travers le regard d'un artiste**

L'enjeu est de sensibiliser le grand public à la richesse de ce site, mais également de permettre au public d'avoir un nouveau regard sur cet espace, de susciter la curiosité et l'imaginaire du grand public.

- **Développer un projet inclusif alliant patrimoine naturel et démarche artistique**

Ce projet devra favoriser les rencontres artistiques autour de conférences accessibles à tous et/ou d'ateliers permettant la participation de la population, notamment des publics éloignés de pratiques culturelles et des temps de médiation auprès des scolaires des écoles environnantes.

Ainsi, la conception et la construction de l'œuvre pourront intégrer la possibilité d'une participation technique d'élèves des établissements locaux.

Le Département fera le lien entre l'artiste et les usagers afin de les impliquer dans la création de l'œuvre.

## 2. MODALITES DE L'APPEL A PROJET

### **Destinataires**

Cet appel à projet s'adresse à des artistes plasticiens pluridisciplinaires utilisant comme moyen d'expression des installations dans le domaine du land art, de l'art éphémère et de l'art environnemental.

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives (association d'artistes, écoles...).

Les artistes seront des professionnels possédant un numéro SIRET pouvant facturer des prestations ou seront issues d'une structure référente (ex : école, association...) pouvant présenter des factures.

### **Sélection du projet**

Le **jury de sélection** sera composé d'élus et de techniciens.

Il procédera à la sélection du projet en tenant compte :

- De la qualité, l'originalité et la cohérence de l'œuvre présentée,
- De la prise en compte de la spécificité du territoire : prise en compte du contexte local, environnemental, patrimonial et historique du site
- De son inscription à l'échelle du paysage,
- Des démarches proposées pour permettre l'implication de la population dans le processus de création et/ou de construction,
- De la faisabilité de l'œuvre vis-à-vis du site,
- Du respect du calendrier,
- Du respect du budget,
- Du coût d'entretien de l'œuvre.

Au terme de l'appel à projets, un seul projet sera retenu. La décision du jury ne pourra être contestée.

## 3. MODALITES TECHNIQUES ATTENDUES

### **Implantation de l'œuvre**

L'œuvre sera implantée à l'entrée du site, entre le projet d'aménagement réalisé et le projet connexe, en cours de création (cf. annexe 2). Le Département se tiendra à la disposition de l'artiste ou du collectif retenu pour l'aider dans l'implantation précise de son œuvre et la planification des opérations de terrain.

Les candidats sont invités à visiter le site qui est libre d'accès.

## **Matériaux**

Le choix du type de matériaux est libre. L'œuvre devra cependant être en grande partie composée d'éléments naturels et locaux (à valider avec le Département) et épouser parfaitement le milieu naturel. Les matériaux toxiques (type contreplaqué, lamellé collé, etc.) sont interdits. Les matériaux artificiels sont possibles s'ils sont clairement nécessaires à l'œuvre.

L'artiste ou le collectif devra s'assurer de la solidité de l'œuvre et de sa non pollution dans le milieu naturel. L'achat des matériaux est à la charge de l'artiste ou du collectif.

## **Création et montage de l'œuvre**

L'artiste ou le collectif devra utiliser son propre matériel et ses outils pour la création de l'œuvre ainsi que son véhicule. Il sera autonome dans la progression de sa construction.

L'artiste ou le collectif pourra être aidé de plusieurs assistants de son choix. En lien avec la médiation auprès des scolaires, l'artiste ou le collectif pourra être aidé d'élèves de collèges ou de tout autre établissement scolaire local (lycée, CFA...).

L'œuvre pourra être partiellement réalisée en amont en atelier.

## **Maintenance et entretien de l'œuvre**

L'artiste ou le collectif devra rédiger une note précisant les conditions précises de maintenance et d'entretien de l'œuvre ainsi que les coûts estimés. L'œuvre ne devra pas générer de coûts de fonctionnement onéreux.

L'entretien courant de l'œuvre devra être simple et n'imposer aucune difficulté particulière.

La maintenance et l'entretien seront assurés par le Département de la Seine-Maritime ou son délégataire.

## **Sécurisation de l'œuvre**

L'œuvre devra avoir une durée de vie de 5 ans minimum afin que le public puisse s'imprégner et s'approprier celle-ci.

L'œuvre doit garantir les conditions de sécurité nécessaire au lieu public et ne devra représenter aucun danger pour le grand public. Elle devra également supporter les intempéries (pluie, vent...).

## 4. MODALITES FINANCIERES

La prestation aura un coût maximal de 40 000 € TTC. Ce budget sera intégralement géré par l'artiste ou le collectif. Le budget devra couvrir les dépenses suivantes :

- Les honoraires et droits d'auteurs,
- La production et la réalisation de l'œuvre : création, achat et travail des matériaux, logistique, transports éventuels de matériaux et installation de l'œuvre,
- Tous frais d'hébergement, de défraiement et de transport nécessaires correspondant à la période de conception, production et installation de l'œuvre y compris la présence de l'artiste ou du collectif auprès des écoles et du grand public, et lors de l'inauguration de l'œuvre (le Département de la Seine-Maritime ainsi que la commune d'Heurteauville pourront aider l'artiste ou le collectif à trouver des locaux et un logement).

L'artiste ou le collectif retenu sera rémunéré sur présentation de factures.

Le projet artistique retenu sera formalisé par un contrat établi entre l'artiste/le collectif et le Département de la Seine-Maritime qui précisera les conditions générales de participation et de paiement.

## 5. CALENDRIER PREVISIONNEL

### 1 - Sélection du projet par le jury

- Clôture de l'appel à candidature : **15 février 2023**
- Étude des dossiers : **du 15 février 2023 au 28 février**
- Audition des candidats : **du 1<sup>er</sup> mars au 15 mars 2023**
- Réponse au candidat sélectionné et commande de l'œuvre : **30 mars 2023**

### 2 - Période de réalisation et d'installation : 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2023.

### 3 - Inauguration de l'œuvre : Juillet 2023

Il sera demandé à l'artiste ou au collectif d'artistes d'être présents pour l'inauguration et de se prêter si besoin à des exercices de communication (interview, photos, vidéos).

## 6. DOSSIER DE CANDIDATURE

### **Pièces à fournir**

Le dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants :

- Une lettre de motivation expliquant les intérêts et la démarche artistique envisagée,
- Un curriculum vitae sur le parcours artistique du candidat,
- Un dossier artistique, comprenant un texte sur la démarche artistique du candidat et des visuels sur les œuvres ou projets déjà réalisés,
- Un dossier illustré sur la proposition artistique du candidat permettant de visualiser l'œuvre à réaliser et ses proportions (dessins, croquis, photos...), ainsi que les démarches envisagées permettant l'implication du grand public (conférences, ateliers, collaboration d'écoles pour la mise en œuvre...),
- La fiche technique dûment remplie,
- Un calendrier prévisionnel de réalisation et pose de l'œuvre,
- Une estimation du budget prévisionnel de réalisation de l'œuvre en respectant la rémunération maximale (comprenant la réalisation, la pose, les conditions d'accueil et tout autre type de dépenses).
- Pour toute candidature provenant d'une école, courrier d'engagement de l'école signé du directeur et mentionnant le nom de l'enseignant référent.

Tout dossier incomplet ne sera pas soumis au jury.

### **Envoi des candidatures**

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 février 2023.**

Les dossiers seront à envoyer :

- Par mail au format PDF à l'adresse : [ens@seinemaritime.fr](mailto:ens@seinemaritime.fr)
- Par courrier à l'adresse :

Direction de l'environnement - Service Gestion des Espaces Naturels  
Département de la Seine-Maritime - Hôtel du Département  
Quai Jean Moulin CS 56101 – 76101 ROUEN Cedex

### **Pour visiter le site :**

Espace Naturel Sensible de la tourbière d'Heurteauville - 1476 rue de la Charretière  
76940 Heurteauville – tous les jours en accès libre

### **Pour toutes demandes d'informations complémentaires :**

Contactez-nous par mail à l'adresse suivante : [ens@seinemaritime.fr](mailto:ens@seinemaritime.fr)



## FICHE TECHNIQUE

Candidature :

- Candidature individuelle
- Candidature collective
- Candidature École

Entreprise / Association / École :

Nom du représentant :

Prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

Mail :

Numéro SIRET :

\*\*\*\*\*

## **PROJET**

TITRE DE L'ŒUVRE :

DESCRIPTION DU PROJET :

NATURE DE L'INSTALLATION :

MODE D'IMPLANTATION :

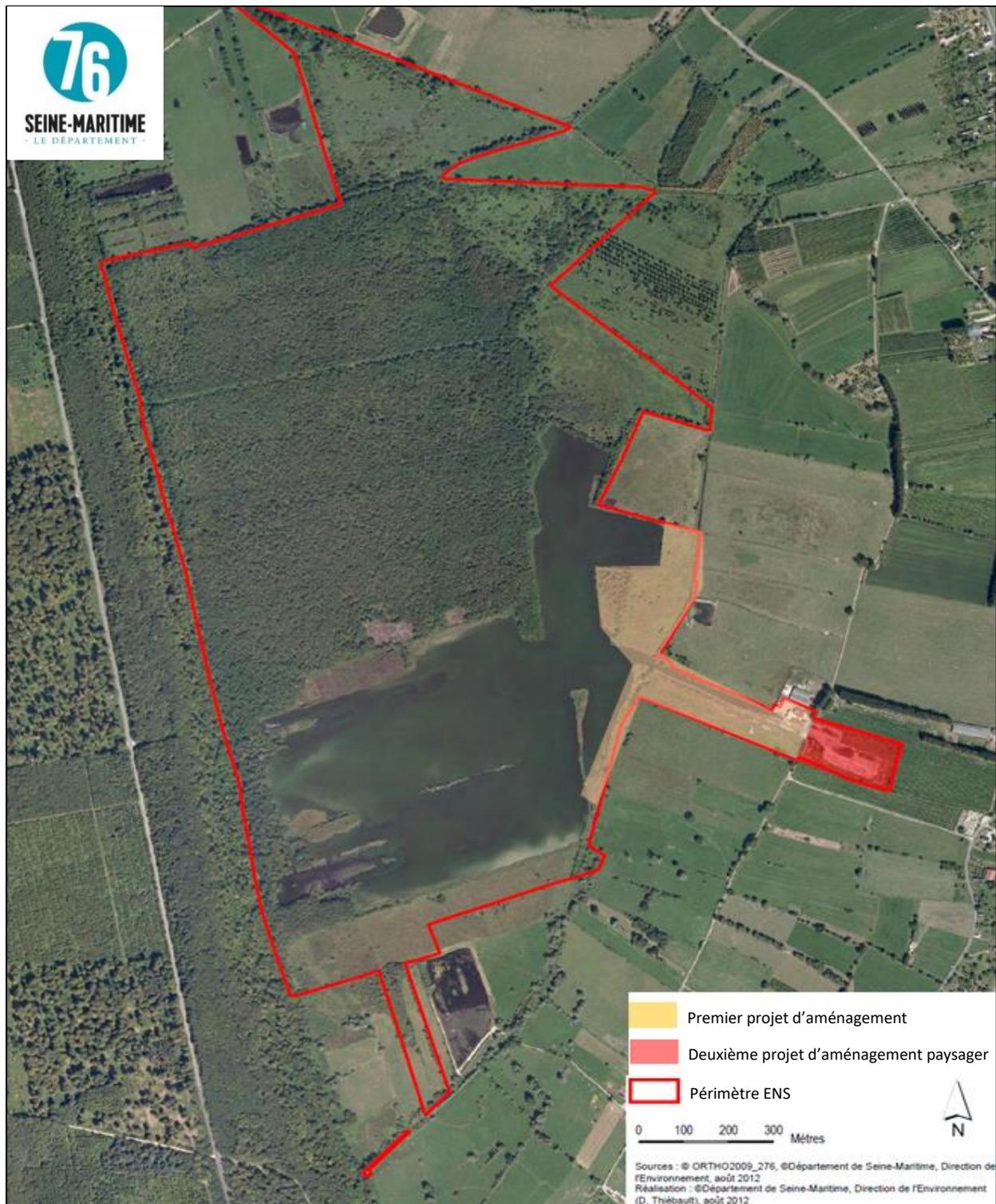
MATÉRIAUX UTILISÉS :

DIMENSION ET POIDS :

BUDGET DÉTAILLÉ DU PROJET :

MEDIATION :

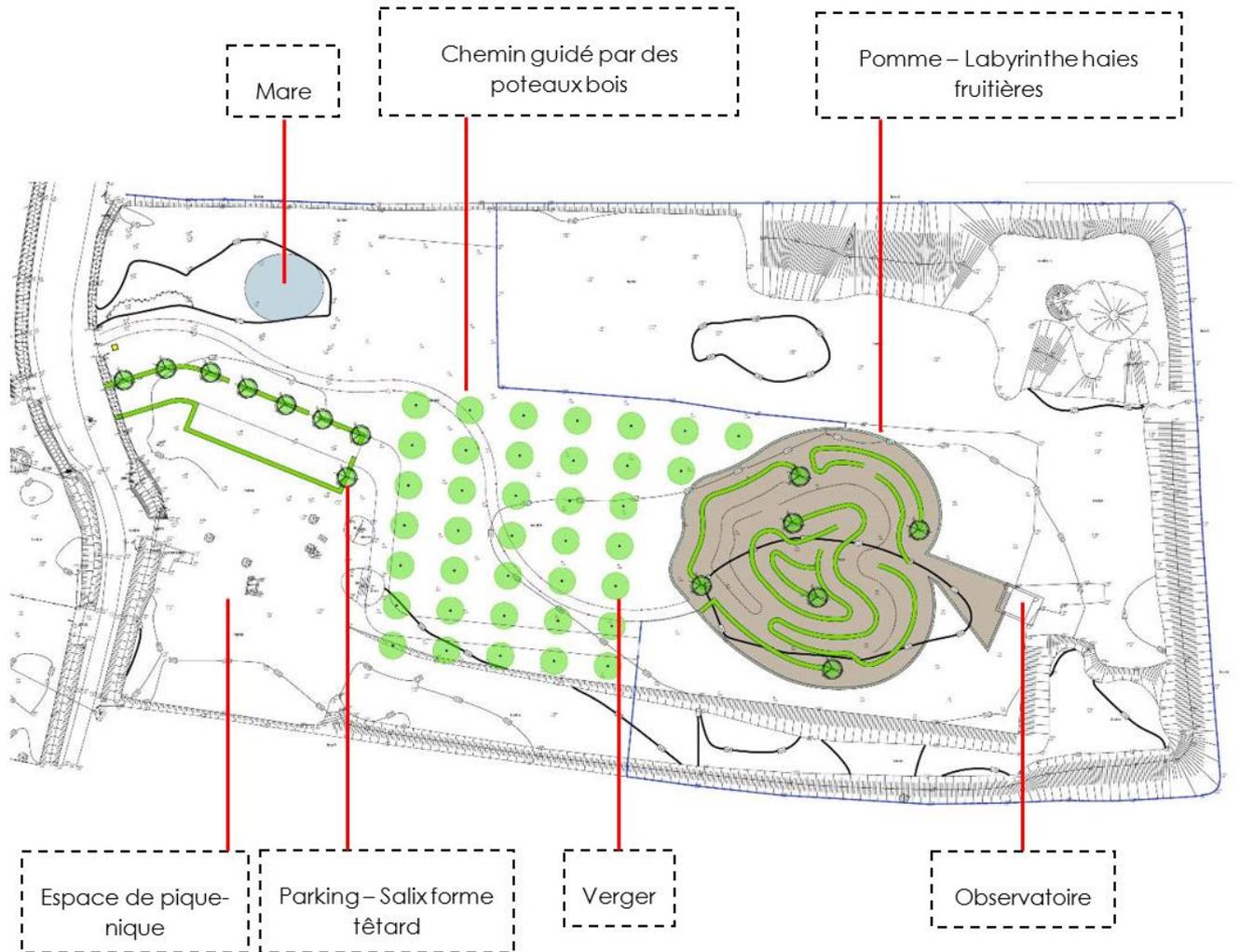
## Annexe 1 : Plan de localisation du projet d'aménagement de la Tourbière d'Heurteauville





### Annexe 3 : projet d'aménagement paysager connexe

#### à l'espace naturel sensible de la Tourbière d'Heurteauville



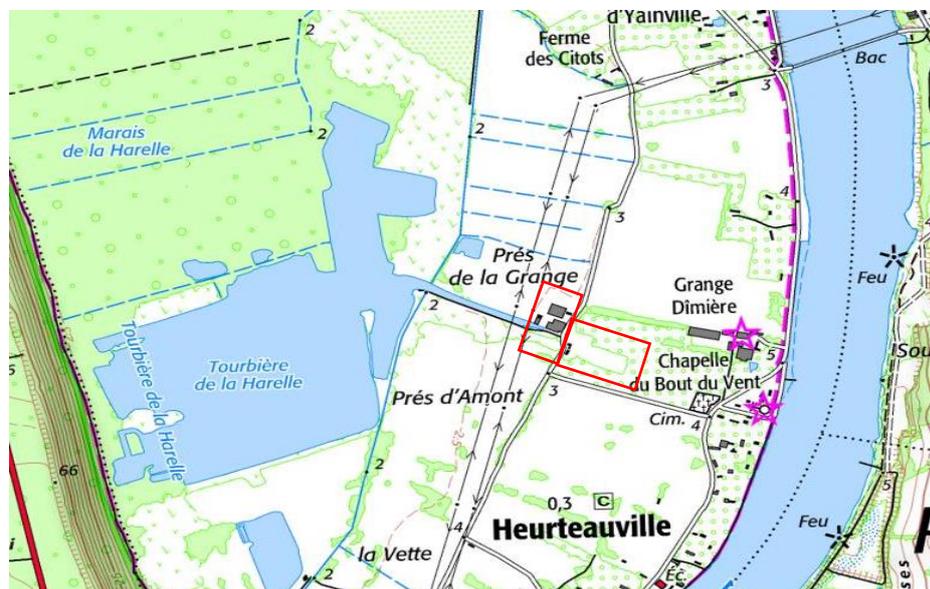
## FICHE DESCRIPTIVE DU SITE

Nom du site	<b>Tourbière d'Heurteauville</b>
-------------	----------------------------------

### Localisation du site

Commune	HEURTEAUVILLE
Adresse	1476 rue de la charretière HEURTEAUVILLE 76940
Coordonnées GPS	Latitude=49.449389°/Longitude=0.797865°
Propriétaire	Département de la Seine-Maritime
Support de l'œuvre	Sur remblais.

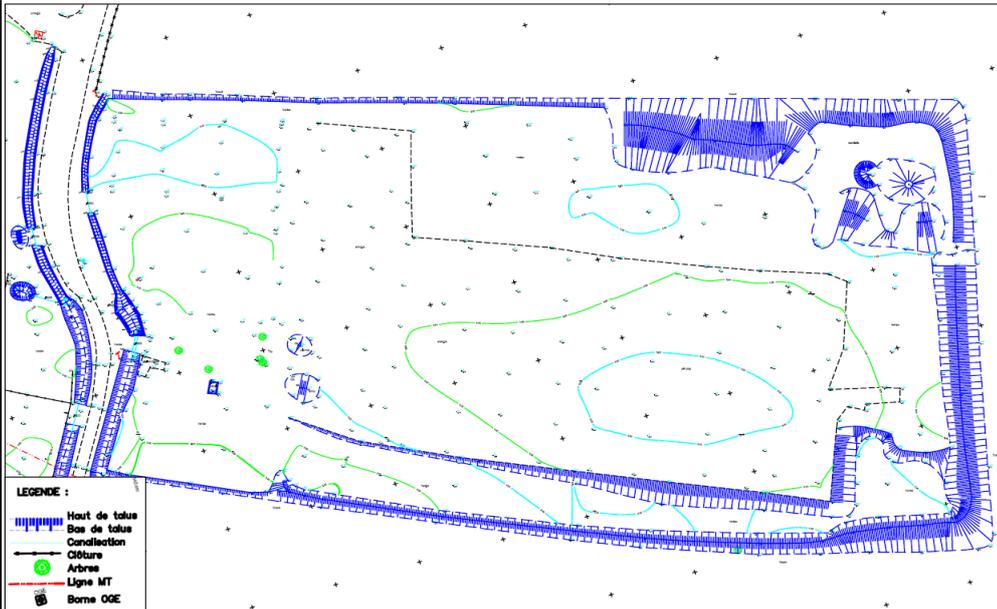
### Plan de localisation



## Fréquentation du site

<b>Type de public fréquentant le site</b>	Habitants Tous publics (scolaires, familles, usagers du site)
<b>Éléments(s) remarquable(s) à proximité</b>	A proximité de la Seine et de Jumièges.
<b>Accessibilité</b> (chemin d'accès, parking...)	Accessibilité aisée : rue de la charretière et deux parkings sur le site.

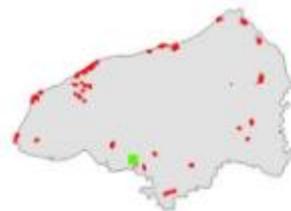
## Contraintes techniques

<b>Sol</b> (type de sol, revêtement éventuel...)	Remblais (~1m de déchets de démolitions sur sables et argiles)
<b>Portance du site</b>	Relativement compact
<b>Présence de réseaux enterrés ou aériens</b>	Présence d'un alignement de peupliers au Nord  Présence d'une clôture
<b>Autres</b>	

Pour plus d'informations sur le site consultez le lien ci-dessous :

- <https://www.seinemaritime.fr/mes-activites/sorties-nature/amenagement-de-la-tourbiere-dheureteauville.html>

## TOURBIÈRE D'HEURTEAUVILLE



### FICHE D'IDENTITÉ

#### Localisation

Commune d'Heurteauville  
Caux Seine Agglo  
Canton de Notre-Dame-de-Gravenchon

#### Intégration au réseau ENS

15 décembre 2004

**Superficie** : 172,7 ha

#### Propriétaire & gestionnaire

Département 76

#### Partenaires de gestion

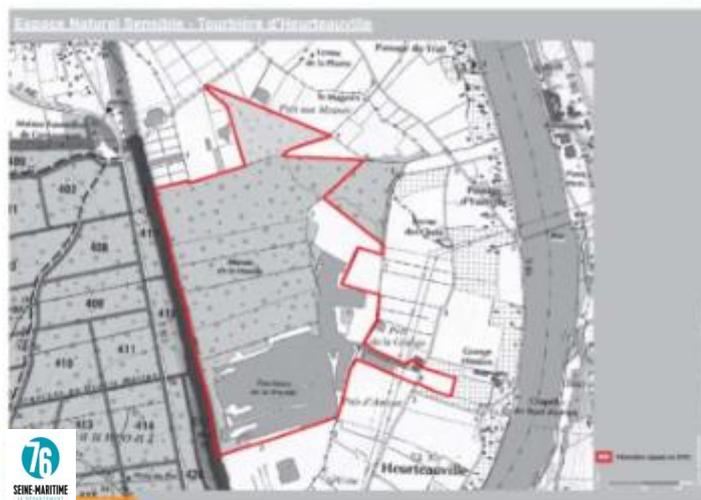
Parc Naturel Régional des  
Boucles de la Seine Normande  
Agriculteurs

#### Milieus naturels remarquables

- Tourbière boisée, marais calcaire,
- Lande humide, prairies humides (végétations de mégaphorbiaie), étang

#### Inventaires et protection

Ces formations végétales comprennent 24 habitats naturels dont 6 habitats d'intérêt européen et 4 habitats d'intérêt européen prioritaires



*L'Espace naturel sensible de la Tourbière d'Heurteauville est situé au cœur de la vallée de la Seine, sur le territoire du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. Propriété du Département, cette ancienne exploitation de tourbe est réputée pour son étang de 50 ha et ses habitats rares et protégés à l'échelle européenne (bois tourbeux, landes humides à bruyères...).*



## UN PEU D'HISTOIRE ...

L'activité agricole sur le site est connue depuis 6000 ans. Il est une prairie communale avec droit de pacage jusqu'en 1968. On y exploitait également les roseaux et le bois, via les fossés. La tourbe a fait l'objet d'une exploitation dès 1758. Elle était utilisée comme engrais dans les jardins et aussi pour le chauffage sous forme de briquettes séchées.

L'extraction reste artisanale jusqu'en 1987, puis différentes sociétés ont exploité le marais de manière industrielle. L'exploitation s'est faite par petit train puis par voie d'eau entraînant la création d'un plan d'eau de 51 hectares (soit 8 millions de m<sup>3</sup> extraits estimés).

L'exploitation a pris fin en 2007 suite à la non-reconduction par l'État de l'autorisation d'exploiter la tourbe. Le Département s'est porté acquéreur du site à des fins de préservation de ces milieux naturels exceptionnels.

Un suivi scientifique est mis en place et les 1<sup>er</sup> actions de gestion urgentes sont menées dès 2005.



## ACTIONS DE PRÉSERVATION ET DE VALORISATION

La Tourbière d'Heurteauville constitue un exemple typique de tourbières, milieux naturels humides rares en Normandie. Constitué de milieux exceptionnels (tourbière boisée, marais calcaire, landes humides, étang, ...), elle abrite de nombreuses espèces de plantes rares et protégées (Droséra à feuilles rondes, Osmonde royale, Grande Douve, fougères préhistoriques...) et plusieurs centaines d'espèces animales, dont certaines emblématiques (Cigogne blanche, Mante religieuse...).

Les objectifs de gestion de la tourbière d'Heurteauville sont la conservation des richesses et intérêts patrimoniaux du site par le maintien de l'équilibre hydraulique et la restauration des habitats naturels humides et des espèces associées.

De nombreuses actions sont mises en place, notamment pour la réouverture et la restauration de prairies humides : débroussaillage, coupe de ligneux, fauche et pâturage par des chevaux camarguais et des vaches Highland Cattle.

Des aménagements seront prochainement réalisés afin d'ouvrir ce site au grand public.

## CE SITE ABRITE...

- 347 espèces végétales dont 10 strictement protégées et 49 patrimoniales
- 41 espèces de mammifères dont 13 espèces de Chauves-souris.
- 33 espèces de mollusques
- 149 espèces d'oiseaux dont 84 espèces nicheuses avec 19 relevant de l'annexe I de la Directive Oiseaux.
- 612 espèces d'insectes dont 31 espèces de papillons de jour, 233 espèces de papillons de nuit, 23 espèces d'odonates, 24 espèces d'orthoptères, 148 coléoptères



Cigogne blanche



Grenouille agile



Vertigo de Desmoulins



Mouron délicat



Drosera à feuille ronde



Gesse des marais



Lucane cerf-volant